



Maire	D.G.
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

# PROCÈS-VERBAL

## Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 22 janvier 2024 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, William Scott et Eric Fafard

**ABSENTS** : Monsieur le conseiller Gilbert Boileau et madame la conseillère Claudette Dupras

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2024-01-001** Il est proposé par monsieur Eric Fafard appuyé par monsieur Michel Lesage et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023

**2024-01-002** Il est proposé par monsieur William Scott appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

#### 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2023 à 18h55

**2024-01-003** Il est proposé par monsieur Michel Lesage appuyé par monsieur Eric Fafard et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2023 à 18h55 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

#### 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2023 à 19h00

**2024-01-004** Il est proposé par monsieur Eric Fafard appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2023 à 19h00 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait une (1) personne présente dans la salle. Aucune question n'a été posée.

**5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES**

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**6.1 Dépôt du rapport forestier**

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

**6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme**

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

**6.3 Dépôt du rapport d'urbanisme pour l'année 2023**

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour l'année 2023. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

**6.4 Autorisation à l'inspectrice en bâtiment et en environnement de signer un règlement résultant d'une conciliation**

**CONSIDÉRANT QU'**un ancien inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité d'Ogden avait demandé au bureau de la syndique des arpenteurs-géomètres qu'une enquête soit tenue sur la conduite d'un arpenteur-géomètre;

**CONSIDÉRANT QUE** la syndique a proposé une conciliation, à laquelle ont consenti les parties, et qu'un règlement est intervenu entre les parties dans le cadre de cette conciliation;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement doit être consigné par écrit, approuvé par la syndique et signé par les parties;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne qui peut signer ce règlement pour et au nom de la municipalité d'Ogden est l'inspectrice en bâtiment et en environnement présentement en poste, soit Mme Danielle Gilbert;

**2024-01-005 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par monsieur Michel Lesage et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Mme Danielle Gilbert, à signer le règlement résultant d'une conciliation, tel que demandé par la syndique des arpenteurs-géomètres.

**ADOPTÉE**

**7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

**8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 Appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin Cedarville**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté la résolution no. 2023-09-163 autorisant le dépôt d'une demande au programme PAVL – Volet Redressement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande était pour la réfection du chemin Cedarville;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été acceptée et donc l'aide financière pour ces travaux sera accordée;



OGDEN

# PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>df</i>	<i>vc</i>

**2024-01-006** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur William Scott  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden demande à la directrice générale de commencer le processus d'appel d'offres pour la réfection du chemin Cedarville.

**ADOPTÉE**

## 9. FINANCES

### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 109,533.17\$ et les salaires s'élèvent à 37,392.94\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 146,926.11\$.

**2024-01-007** Il est proposé par monsieur Michel Lesage  
appuyé par monsieur Eric Fafard  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 43,115.34\$;

**2024-01-008** Il est proposé par monsieur William Scott  
appuyé par monsieur Eric Fafard  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la liste des comptes à payer au 22 janvier dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

### 9.3 Taux de km remboursable en 2024

**2024-01-009** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur Michel Lesage  
et résolu à l'unanimité

**DE** fixer le taux du km remboursable en 2024 à 0,60\$ pour les déplacements effectués pour le compte de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

### 9.4 Lettres recommandées à certains propriétaires dont le compte est gravement en souffrance

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des propriétaires endettés envers la Municipalité pour les taxes imposées en 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** si ces montants en souffrance ne sont pas acquittés sans tarder, ces citoyens risquent de voir leurs propriétés mises en vente par la MRC Memphrémagog pour défaut de paiement de taxes;



Maire	D.G.
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2024-01-010** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur William Scott  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise les employés municipaux à contacter ces personnes par téléphone et à transmettre à ces personnes une lettre par la poste (ou s'il n'a pas été possible de rejoindre ces personnes par téléphone, une lettre recommandée) pour les aviser de la situation et qu'ils doivent obligatoirement prendre entente avec la Municipalité pour éviter que leur propriété ne soit vendue aux enchères pour défaut de paiement de taxes.

**ADOPTÉE**

### 9.5 Reddition de compte pour la subvention PAVL 2023 – Volet Entretien des routes locales

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a versé à la Municipalité d'Ogden une compensation de 316 854\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**2024-01-011** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur Michel Lesage  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité d'Ogden informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales.

**ADOPTÉE**

### 9.6 Utilisation du fonds de roulement pour des dépenses d'investissement en 2023

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution no. 2021-06-151, le conseil de la municipalité d'Ogden a autorisé des travaux de construction d'un terrain de pétanque et qu'une condition de l'aide financière était l'installation d'une affiche qui était non-subsventionnée, et que le montant payé pour cette affiche totalise 2,230.98\$;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution no. 2023-04-075, le conseil de la municipalité d'Ogden a autorisé l'achat d'un nouveau camion municipal, et que le montant payé pour ce camion totalise 77,836.68\$;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution 2023-06-130, le conseil de la municipalité d'Ogden a autorisé l'achat d'un nouveau quai flottant pour le Quai de Cedarville, et que le montant payé pour ce quai totalise 4,421.02\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a l'intention de payer pour les dépenses ci-haut mentionnées, soit l'affiche pour le terrain de pétanque, le nouveau camion municipal et le nouveau quai flottant pour le Quai de Cedarville en utilisant les fonds disponibles dans le fonds de roulement de la municipalité, et que toutes ces dépenses seront donc payables sur une période de dix (10) ans;

**2024-01-012** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise l'utilisation du fonds de roulement pour payer pour les dépenses d'investissement ci-haut mentionnées dans cette résolution, et que le remboursement au fonds de roulement sera sur une période de dix (10) ans pour toutes ces dépenses.

**ADOPTÉE**

### 9.7 Utilisation du fonds de carrière et sablière pour des travaux de pavage en 2023

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de pavage sur le chemin Cedarville ont eu lieu en 2023;



Maire	D.G.
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QUE** le coût total de ces travaux est au montant de 129,470.60\$, étant payé par la subvention TECQ et le fonds carrière de la municipalité;

**2024-01-013** Il est proposé par monsieur Michel Lesage  
appuyé par monsieur William Scott  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise l'utilisation du fonds de carrière de la municipalité pour payer le montant de 9,516.59\$ des travaux de pavage effectués sur le chemin Cedarville en 2023.

**ADOPTÉE**

### 9.8 Transfert de sommes au surplus accumulé affecté

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal considère qu'il serait opportun de continuer d'investir dans le fonds de réserve d'urgence pour les dépenses à venir liées aux urgences qui pourront survenir dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour continuer d'investir dans ce fonds, le conseil aimerait qu'un virement de 50,000\$ de l'excédent de fonctionnement non affecté vers l'excédent de fonctionnement affecté se fasse afin de « réserver » ces sommes pour le fonds de réserve d'urgence;

**2024-01-014** Il est proposé par monsieur Michel Lesage  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité d'Ogden affecte le montant de 50,000\$ du surplus accumulé non affecté dans le surplus affecté « Fonds de réserve d'urgence ».

**ADOPTÉE**

### 9.9 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

**CONSIDÉRANT QUE**, par sa résolution numéro 2022-02-043, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT** ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 9,316.00\$;

**2024-01-015** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur Michel Lesage  
et résolu à l'unanimité

**D'AFFECTER** au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 9,316.00\$ pour l'exercice financier 2024;

**QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

**ADOPTÉE**





## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 10. ADMINISTRATION

#### 10.1 Renouvellement de l'abonnement à l'ADMQ

**2024-01-016** Il est proposé par monsieur William Scott  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** l'abonnement de la directrice générale à l'ADMQ soit renouvelé pour l'année 2024 au montant de 1,054.13\$ incluant les taxes et l'assurance, et que l'émission d'un chèque soit autorisée à l'ordre de l'ADMQ en guise de paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

#### 10.2 Dons

**2024-01-017** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur Michel Lesage  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise le paiement des dons suivants:

Société d'agriculture du comté de Stanstead (exposition d'Ayer's Cliff)	75\$
CAB Rediker	1,500\$
Musée Colby-Curtis	200\$
Memphrémagog Conservation Inc.	500\$
Sentier Massawippi	550\$
Fondation de l'Hôpital Memphrémagog	1,600\$
Frontier Animal Society	2,500\$
Canton de Stanstead (Fête Nationale)	150\$
Bibliothèque Haskell	800\$
Phelps Helps	2,500\$
Cercle des Fermières de Stanstead	1,000\$
École secondaire la Ruche (pour gala mérites)	100\$
Fondation Christian Vachon	500\$
Han-Droits	250\$
Opération Nez Rouge	150\$
Borderline Players	250\$
Circuit des arts Memphrémagog (commanditaire bronze)	125\$
Festimusik Stanstead 2024	500\$

**QU'**une contribution supplémentaire au montant de 1,200\$ soit octroyée à la bibliothèque Haskell.

**QU'**une contribution financière au montant de 1,500\$ soit octroyée au Comité du patrimoine d'Ogden pour ses activités en 2024.

**QU'**une contribution financière au montant de 3,065\$ soit octroyée à SCENE pour ses activités en 2024.

**ADOPTÉE**

#### 10.3 Autorisation de destruction de boîtes d'archives

**CONSIDÉRANT QUE** les archives de la municipalité ont été mises à jour et qu'une liste des dossiers à être détruits a été préparée par les archivistes et fournie à la municipalité, ce qui comporte un total de six (6) boîtes de dossiers;

**2024-01-018** Il est proposé par monsieur Michel Lesage  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la destruction des six (6) boîtes d'archives à être détruites, selon la liste fournie par les archivistes.

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 10.4 Dépôt du rapport concernant l'application du *Règlement sur la gestion contractuelle*

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport concernant l'application du *Règlement sur la gestion contractuelle* conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal et mentionne que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

### 10.5 Formations des employés en 2024

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs formations sont offertes aux employés pendant l'année, et que le budget 2024 prévoit des montants pour les formations des employés;

2024-01-019 Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur William Scott  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à autoriser les formations des employés qu'elle juge appropriées pendant l'année 2024, tant que les montants payés pour ces formations respectent les montants prévus au budget 2024.

**ADOPTÉE**

### 10.6 Autorisation à signer protocole d'accord avec Patrimoine d'Ogden

**CONSIDÉRANT QUE** le comité du patrimoine « Patrimoine d'Ogden » a produit le livret historique d'Ogden intitulé « Une brève histoire d'Ogden – Nature et temps jadis : Notre coin de pays d'hier à aujourd'hui », à la demande de la municipalité d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'accord a été proposé par Patrimoine d'Ogden afin de déterminer les droits de propriété intellectuelle sur le contenu du livret;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden est d'accord avec les termes du protocole d'accord, tel que rédigé;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne qui peut signer ce protocole d'accord pour et au nom de la municipalité d'Ogden est le maire;

2024-01-020 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow  
appuyé par monsieur Michel Lesage  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden autorise le maire, David Lépine, à signer le protocole d'accord pour le livret historique d'Ogden avec Patrimoine d'Ogden.

**ADOPTÉE**

### 10.7 Proclamation de la Journée nationale de la santé mentale positive le 13 mars 2024

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du **13 mars** comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive**;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** »;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2024-01-021** Il est proposé par monsieur Michel Lesage  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

**ADOPTÉE**

### 11. LOISIRS ET CULTURE

#### 11.1 Cours de tricot à l'hôtel de ville

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité du cours de tricot « Tricot Thé » aura lieu une (1) fois par semaine durant huit (8) semaines durant l'hiver 2024, donc huit (8) fois en total, à l'hôtel de ville d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité sera offerte gratuitement aux gens et que le prix chargé par l'instructeur de tricot est de 400\$ pour les huit (8) sessions;

**2024-01-022** Il est proposé par monsieur William Scott  
appuyé par monsieur Eric Fafard  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la dépense maximale de 400\$, pour l'instructeur qui donnera les cours de tricot à l'hôtel de ville durant l'hiver 2024.

**ADOPTÉE**

#### 11.2 Changement du représentant pour Ogden à l'Association du Parc Weir

**CONSIDÉRANT QU'**il est important que la municipalité d'Ogden ait un représentant pour siéger sur le conseil de l'Association du Parc Weir;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller M. Michael Sudlow se dit prêt à céder sa place de représentant pour Ogden à l'Association du Parc Weir et que le conseiller M. Eric Fafard se dit prêt à le remplacer;

**2024-01-023** Il est proposé par monsieur Michael Sudlow  
appuyé par monsieur Michel Lesage  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil nomme M. Eric Fafard à titre de représentant d'Ogden au conseil de l'Association du Parc Weir et remercie M. Michael Sudlow pour les années qu'il a occupé ce poste.

**ADOPTÉE**

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 12.1 Nouvelle entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une entente existante entre la Municipalité d'Ogden et la Croix-Rouge canadienne pour les services aux personnes sinistrées;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'automne 2021, les services de la Gestion des urgences et des Affaires juridiques de la Société canadienne de la Croix-Rouge – Québec ont entamé une révision en profondeur de la lettre d'Entente Services aux sinistrés et que cette révision s'inscrivait dans un contexte d'évolution du domaine de la sécurité civile au Québec et de changements de façons de faire au sein de la Société canadienne de la Croix-Rouge;



**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge a présenté la nouvelle entente aux personnes sinistrées à la Municipalité d'Ogden et demande que celle-ci soit signée et remise à la Croix-Rouge avec une copie de la résolution du conseil l'approuvant;

**2024-01-024** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur William Scott  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil accepte la nouvelle entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge canadienne, tel que décrite ci-haut, et autorise la directrice générale à signer ladite entente.

**ADOPTÉE**

### 13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

#### 13.1 Adoption – Règlement n° 2024.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2024

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Eric Fafard à la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2023 à 18 heures 55;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2023 à 18 heures 55;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement n° 2024.01 aura pour objet de fixer le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

**2024-01-025** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur Michel Lesage  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le règlement no. 2024.01 intitulé «Règlement n° 2024.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2024» est adopté.

**ADOPTÉE**

#### 13.2 Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant la réfection du chemin de Cedarville

Monsieur le conseiller Eric Fafard donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'emprunt concernant la réfection du chemin de Cedarville sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'autoriser un emprunt afin de procéder à la réfection du chemin Cedarville.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### 14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

#### 14.1 Divers dossiers

Le maire a mentionné qu'une rencontre en sécurité publique a eu lieu à l'hôtel de ville le 14 décembre dernier. Il a aussi mentionné qu'il a assisté à une rencontre avec le conseiller M. Boileau et deux (2) représentantes de la Fondation du Marécage concernant la protection des terrains contigus à la Tourbière Marlinton. M. Lépine a confirmé que le budget municipal 2024 a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil du 18 décembre dernier, et que les taxes augmenteront en moyenne d'environ 6.6%.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre du comité d'aménagement de la MRC le 6 décembre dernier. Il a reçu une copie du schéma d'aménagement lors de cette rencontre. Le maire a aussi participé à la rencontre des maires de la MRC Memphrémagog le 13 décembre dernier. Lors de cette rencontre une résolution a été adoptée afin de présenter une lettre à Hydro-Québec, et ce dernier a avisé qu'il va venir faire une présentation à la MRC lors de la prochaine rencontre des maires. Le maire a aussi mentionné la rencontre des maires de la MRC Memphrémagog qui a eu lieu le 17 janvier et lors de laquelle Jacques Demers a été réélu préfet.

### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

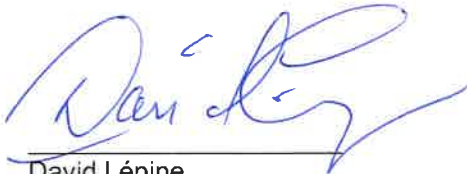
La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Marlène Lemire a remercié le conseil pour le don qui sera fait au Cercle des Fermières. Elle a aussi mentionné que le Comité de Loisirs planifie un café-rencontre Saint-Valentin prévu pour le 11 février prochain. La directrice générale lui a confirmé que si le conseil est d'accord une résolution confirmant cette dépense pourra être adoptée lors de la prochaine séance du conseil.

### 2024-01-026 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Michel Lesage propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 23 minutes.



David Lépine  
Maire



Vickie Comeau  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*